

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO ECOLE CHARTRAINE
7 boulevard Maurice Violette
28000 CHARTRES

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 07 février 2023 jusqu'au 07 février 2026

P/ Le préfet de département ou son représentant

L'Adjointe au chef du bureau
de l'éducation routière et des
permis de conduire

Alcia NOURY

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr